

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup>

M<sup>r</sup> CROKAERT Remy  
Président Association Coeur de Toulouges

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>e</sup> catégorie à <sup>(2)</sup> Fête de la Musique (3<sup>e</sup> catégorie) Place Espère

du 20/06/2026 à 18<sup>h</sup>00 heures  
au 21/06/2026 à 01<sup>h</sup>00 heures

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

signature

25 juin 2026

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/195

Je soussigné(e)

Nicolas BARTHE

maire de

Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(3)</sup>

Arrête :

M<sup>(1)</sup>

R CROKAERT Remy Président "Coeur de Toulouges"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>e</sup> catégorie

à <sup>(2)</sup>

Place Espère

Fête de la musique

du 20/06/2026 à 18 heures 00

au 21/06/2026 à 01 heures 00

à l'occasion de <sup>(4)</sup>

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Le Maire



, le

02/06/2026